



Suite à la convocation en date du 26 octobre 2018.  
Le quorum n'ayant pas été atteint le 14 décembre  
2018.

Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur la  
Lys le 26 décembre 2018.

Étaient présents :

Mmes Haverlant, Goube, Massart, MM. Cambien, Detournay, Dissaux, Gosset,  
Waymel.

Étaient excusés :

Mmes Bouchart, Leveugle, Leys, MM. Ben Amor, Cauche, Desplanque, Godefroy,  
Haesebroeck, Houssin, Lefebvre, Legrand, Petit, Vicot.

Vu le rapport n° 26-18

DECIDE

- d'autoriser la modification du compte 238 par le compte 237 correspondant à l'avance versée sur commandes d'immobilisations incorporelles ;
- d'approuver la Décision Modificative n°2 présentée ci-dessus qui fait apparaître un montant de dépenses de 5 401 101,49 € pour un montant de recettes équivalent ;
- d'autoriser son président à prendre toutes dispositions concernant l'exécution de ce budget ;
- de donner délégation à son président pour la signature de tout acte lié au fonctionnement général du syndicat.

VOTANTS : 8

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès  
de Monsieur le Préfet, le 11 JAN. 2019

Le Président,  
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX